

Ceux qui nous ont présenté ce budget devraient avoir honte. Ils ont laissé les Terre-Neuviens se débattre avec leur chômage. Nous avons le courage de leur tenir tête, de ne pas céder des droits miniers des fonds marins au large de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Nous, nous ne nous laissons pas faire. Je reparlerai de cela demain, alors inutile de perdre mon temps ce soir. Les homoncles disent à Terre-Neuve de se mettre la ceinture parce que nous refusons de leur céder. N'y comptez pas, monsieur l'Orateur. Tiens, en voilà un de ces homoncles. Je vais proposer que son traitement soit ramené à 2 cents, et c'est deux fois plus qu'il ne mérite.

● (2120)

Si vous le permettez, j'aimerais en revenir aux relations fédérales-provinciales. Je ne suis pas en grande forme ce soir, car je me suis levé à 6 heures ce matin pour prendre l'avion pour Ottawa. J'en reviens à l'idée essentielle de mon exposé. J'aborderai l'autre question demain après-midi, du moins je l'espère. Pour le moment, j'aimerais citer à la Chambre d'autres exemples de tactiques d'intimidation, de brutalité, de comportement de tyran du Haut-Canada.

M. Abbott: Bravo!

M. Crosbie: Le député de Mississauga (M. Abbott) ferait mieux de se méfier. Si jamais il vient à Terre-Neuve, il verra de quoi sont capables les consommateurs.

M. McKenzie: Il sera «consommé».

M. Crosbie: Le gouvernement fédéral a adopté avec les provinces un programme appelé stabilisation des revenus. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral garantissait que le revenu net d'une province ne serait pas inférieur à celui des deux années précédentes, si les taux et les structures de sa fiscalité n'étaient pas modifiés au cours de ces deux années. C'est ce que l'on appelait la garantie de revenu.

Cette garantie a été des plus utile aux provinces les moins favorisées sur le plan financier, car cela leur a facilité l'accès aux marchés des obligations. Lorsqu'on allait aux États-Unis et qu'on parlait de garantie de revenu, cela faisait bon effet. Les Américains savaient que la garantie de revenu du gouvernement fédéral signifiait que les recettes d'une province ne diminueraient pas. C'est-à-dire que si elles diminuaient par rapport à l'année précédente, le gouvernement fédéral payerait la différence. Celui-ci n'a jamais eu à payer un cent dans le cadre de ce programme. Cela ne lui a pas coûté un sou. Cela n'a rien coûté au gouvernement d'accepter ce principe avec les provinces; mais des provinces comme Terre-Neuve ont ainsi pu accéder aux marchés financiers. La garantie a apporté une stabilité financière.

Qu'a fait le gouvernement fédéral de notre programme de stabilisation des revenus? Tandis que les négociations se poursuivaient pour mettre au point les principes de ce bill, le gouvernement fédéral s'est adressé aux provinces en leur disant: «Nous voulons renoncer à la stabilisation des revenus. Nous ne voulons plus suivre cette politique.» Autrement dit, c'était une autre façon de leur forcer la main. Le ministre des Finances tenait les pauvres vieilles provinces, et il les a coincées encore un peu plus, en leur disant que si elles ne se tenaient pas bien, si elles n'acceptaient pas ses offres, il leur ferait encore plus mal. Le gouvernement fédéral a dit qu'il

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

allait renoncer au programme de stabilisation des revenus, bien qu'il ne lui ait rien coûté.

Certains membres du cabinet se rendent peut-être compte de ce qui s'est passé; j'espère qu'ils m'écoutent.

M. Paproski: Vous écoutez, Gillespie. Vous apprendrez peut-être quelque chose.

M. Crosbie: J'espère qu'ils écoutent ou qu'au moins ils liront le hansom. Ce que le gouvernement a fait est un exemple de plus de son attitude dans les relations fédérales-provinciales. Dans ces conditions, certains d'entre vous se demandent peut-être encore comment les dix provinces ont réussi à se mettre d'accord pour faire une proposition commune, le 7 décembre dernier. Elles l'ont fait pour échapper au danger. Pour la première fois dans l'histoire des relations fédérales-provinciales, les dix provinces se sont mises d'accord sur tous...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le regret d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé. Il pourra continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député de Shefford (M. Rondeau).

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) peut continuer. A l'ordre. Je vois que le député de Timmins (M. Roy) invoque le Règlement.

M. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai dit non.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, moi aussi j'invoque le Règlement. Le député ne peut pas invoquer le Règlement après que Votre Honneur a donné la parole au député de Saint-Jean-Ouest.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): C'est un rappel au Règlement recevable. J'avais donné la parole au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je n'en ai que pour une ou deux minutes.

M. Stollery: Moi aussi, j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Moi aussi, j'ai dit non, et je suis sûr que j'ai dit non avant que Votre Honneur ne donne la parole au député de Saint-Jean-Ouest.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il est possible que je n'aie pas entendu. Je repose la question. Y a-t-il consentement unanime pour que le député puisse continuer?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je n'ai pas compris la décision de la Chambre; je pose encore une fois la question. Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Saint-Jean-Ouest continue son discours?